

Serris
Val d'Europe



GUIDE

La Petite Enfance à Serris

www.serris.fr

ÉDITO



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Faire le choix de confier son enfant à autrui n'est pas anodin.

Les parents ont besoin de modes d'accueil diversifiés, adaptés à leurs besoins et de professionnels bienveillants garantissant à chaque enfant un accueil de qualité.

À Serris, la politique de la petite enfance est une priorité. Ce guide vous offre une information accessible où nous nous engageons à vous proposer les réponses adéquates à vos attentes et aux besoins de vos enfants. Le soin qui leur est porté ne saurait être optimal sans un engagement humain de qualité: nos agents œuvrent en ce sens au quotidien. L'enfance est un bien précieux, pour André Breton, elle était « ce qui se rapproche le plus de la vraie vie ». Faisons en sorte qu'elle en soit la meilleure porte d'entrée à Serris.

Philippe DESCROUET

Maire de Serris
Président de Val d'Europe
agglomération

Christelle PETIT

Adjointe au Maire
déléguée
à la Petite Enfance,
au Droit des Femmes
et de la Famille



> UN SEUL CONTACT POUR TOUTES VOS QUESTIONS

Le service Petite Enfance gère trois crèches et un RAM communal. Parents ou futurs parents en recherche d'un mode d'accueil, vous pouvez lors d'un rendez-vous :

- Bénéficier d'une présentation des différents modes d'accueil et services existants sur le territoire.
- Échanger sur les avantages et les inconvénients des différentes solutions.
- Connaître les tarifs, les aides financières possibles pour en déterminer le coût réel.
- Effectuer, à partir du 7^e mois de grossesse, une réservation de places pour votre enfant dans l'une des crèches municipales (Uniquement pour les Serrisiens. Fournir un justificatif de domicile et/ ou un certificat d'hébergement).

Pour prendre rendez-vous :

 0160 43 52 06  ram@serris.fr  www.serris.fr

L'ACCUEIL COLLECTIF

Accueil régulier et accueil occasionnel

L'accueil régulier :

- a lieu sur les trois crèches Petite Enfance de la Commune ;
- est ouvert aux parents travaillant ou en recherche d'emploi et aux étudiants ;
- dure d'un à cinq jours par semaine, sous forme contractuelle.

Les dossiers sont présentés en séances d'attribution de places (deux séances par an).

L'accueil occasionnel



Vous avez besoin d'une heure pour souffler, pour effectuer une course, aller à un rendez-vous personnel ou à un entretien d'embauche..., pensez à l'accueil occasionnel ! Celui-ci :

- est destiné aux enfants de 15 mois (et marche acquise) à 4 ans ;
- a lieu au Carrousel des Bébé (de 8 h 30 à 17 h 30), aux 1001 Bulles (de 8 h 45 à 17 h 30), et à Terre d'Éveil (de 9 h 00 à 17 h 30) ;
- dure au maximum 18 heures par semaine avec la possibilité d'une journée complète ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

Pour que l'enfant soit accueilli occasionnellement, une période d'adaptation à laquelle doivent participer les parents est obligatoire. La réservation de place pour la semaine suivante s'effectue ensuite le mardi matin auprès du responsable de la crèche.

Modalités d'admission

Les demandes de places en accueil régulier ou d'inscription à l'accueil occasionnel sont réservées aux Serrisiens et s'effectuent sur rendez-vous auprès du RAM/service Petite Enfance :

☎ 0160 43 52 06 @ ram@serris.fr 🌐 www.serris.fr.

234

enfants ont été accueillis en 2018 pour 94 places en crèches publiques

43 %

des demandes en accueil collectif sont satisfaites à Serris soit plus du double de la moyenne nationale

558 000 €

le coût annuel moyen de fonctionnement d'une crèche pour la Ville de Serris

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Trois structures Petite Enfance gérées par la Ville



Les 1001 Bulles

2 bis rue de l'Hermière
35 places

Accueil régulier

Du lundi au vendredi
de 7h00 à 19h00.

Accueil occasionnel

Du lundi, au vendredi
de 8h45 à 17h30.

Le Carrousel des Bébés

29 cours du Danube
35 places

Accueil régulier

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30,
fermé le mercredi.

Accueil occasionnel

Du lundi, au vendredi
de 8h30 à 17h30.
Fermé le mercredi.

Terre d'Éveil

10 rue de Navarre
24 places

Accueil régulier

Du lundi au vendredi
de 7h15 à 19h15.

Accueil occasionnel

Du lundi, au vendredi
de 9h00 à 17h30.



Crèches d'entreprises

Ces crèches privées proposent des tarifs identiques à ceux des structures municipales établis selon des barèmes CAF. Renseignez-vous directement auprès de ces équipements pour savoir si vous pouvez profiter de leurs services.

Kids'n Club

🏠 1 bd Mickaël Faraday
☎ 0160 04 4106
@ kidsnclub@lapartdereve.com
🖱 www.lapartdereve.fr

Les Petits Chaperons Rouges

🏠 1 av. Christian Doppler
☎ 0173 0978 03
ou 0788 96 0573
@ serris@lpcr.fr



Service Petite Enfance - Hôtel de Ville de Serris

🏠 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris
☎ 0160 43 52 00 - @ petite.enfance@serris.fr
🖱 www.serris.fr - 📘 Ville.de.Serris

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Gardes à domiciles, assistants maternels et RAM

Les gardes à domicile



Ce type d'accueil au domicile des parents peut répondre éventuellement à un besoin en horaires décalés (en dehors des heures d'ouverture des crèches ou des heures de travail des assistants maternels). La famille peut faire appel à une association de service à la personne ou employer directement un salarié.

Les assistants maternels

Les enfants (4 maximum) sont accueillis au domicile d'un assistant maternel agréé, garantissant ainsi un mode d'accueil individuel par un professionnel. Les parents doivent passer un contrat de travail avec l'assistant maternel et peuvent percevoir une aide de la CAF.



Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) municipal

Ce lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile propose :

Pour les parents

- Des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.
- Un soutien dans les démarches administratives en qualité de parent-employeur.
- Une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de l'enfant.

Pour les assistants maternels

- Un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Pour les enfants

- Accompagnés de leur assistant maternel, de leur garde à domicile ou de leur parent, des ateliers d'éveil, de rencontres pour se préparer en douceur à la vie en groupe.

Prêt de jeux

La commune de Serris a mis en place un prêt de jeux gratuit destiné aux assistants maternels ou aux gardes à domicile.

Pour tous renseignements : ☎ 0160 43 52 06 @ ram@serris.fr

LES PARTENAIRES



La Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Lagny-sur-Marne

La MDS assure gratuitement à la Maison Valeuropéenne :

- **des consultations prénatales**, assurées par une sage-femme **sur rendez-vous** ;
- **des consultations préventives** assurées par un médecin et une puéricultrice **pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, sur rendez-vous.**

La Maison Valeuropéenne

🏠 2 avenue Émile Cloud 77700 Serris

☎ 0164 12 66 20 (numéro MDS)



La Maison Valeuropéenne

Val d'Europe agglomération, par le biais de la Maison Valeuropéenne propose un accompagnement à la parentalité destiné aux familles valeuropéennes au travers de temps d'échanges et d'atelier.

Ces rendez-vous permettent aux familles de partager un moment avec leurs enfants ou leurs petits enfants, des expériences, de créer du lien et de la solidarité autour de la parentalité.

La Maison Valeuropéenne

🏠 2 avenue Émile Cloud 77700 Serris

☎ 0178 71 40 90 @ lamaison@vdeaggllo.fr